

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 07

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 2 mai 2012 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 6 de la séance du 21 mars 2012
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation de M. Didier Carron (PLR) en remplacement de M. Kurt Sager
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 4.1. Motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet »
 - 4.2. Motion de M. Gérald Helbling « Tri-Peilz – valorisation de déchets recyclables »
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal N° 5/2012 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - 5.2. Préavis municipal N° 6/2012 - Gestion et comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 5.3. Préavis municipal N° 7/2012 – Gestion et comptes 2011 du Fonds culturel Riviera
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2012 – Participation financière de la CIEHL aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication N° 6/2012 – Engagement d'une coordinatrice dans le domaine culturel et associatif
8. Propositions individuelles et divers

Appel

72 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Michel Bonvoisin – Willy Bühlmann – Guy Chervet – Jacques Devenoge – Brigitte Fahrni-Chiusano – Luigi Gambardella – Félix Keller – Eric Mamin – Nicolas Mattenberger – Michel Sandoz – Didier Stauber – Isabelle Wenger

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

Ordre du jour

M. le Président indique que trois communications municipales doivent être ajoutées à l'ordre du jour :

- 7.2. Communication N° 7/2012 – Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac
- 7.3. Communication N° 8/2012 – Démolition des immeubles locatifs de la rue du Collège 12 et 14 ainsi que de l'avenue de Traménaz 10

7.4. Communication N° 9/2012 – Jardins familiaux à la Faraz

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 6 de la séance du 21 mars 2012

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 21 mars 2012 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Rappel de la sortie du Président qui aura lieu le samedi 2 juin prochain. Merci de bien vouloir renvoyer le bulletin d'inscription dans les délais.

Lettre de M. R. Sendra annonçant sa démission de la Commission de gestion avec effet au 7 juillet 2012. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

3. Assermentation de M. Didier Carron (PLR) en remplacement de M. Kurt Sager

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Didier Carron**, né le 11 janvier 1965 et domicilié au chemin des Vignes 41C, en remplacement de M. Kurt Sager, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Motion de Mme Anne-Marie Arnaud « La mémoire de Gustave Courbet »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Une intervention a été faite lors du Conseil communal du 21 mars au sujet de la Maison Bon Port.

En effet, cette maison a été habitée durant cinq années, de 1873 à 1877, par le célèbre peintre Gustave Courbet, jusqu'à sa mort le 31 décembre 1877.

Gustave Courbet, suite à des difficultés politiques en France, s'est réfugié à La Tour-de-Peilz. Il a apprécié l'accueil, le paysage, le lac et le vin.

Lors de son séjour, il a peint plusieurs fois le château de Chillon, le château de Blonay, le lac, la terrasse de la Maison Bon Port.

Le jumelage de La Tour-de-Peilz avec Ornans était jusqu'à présent une fierté. C'est bien Gustave Courbet qui en a été le lien.

Ornans s'ouvre avec dynamisme à la mémoire de ce grand peintre qui, maintenant, est mis en valeur dans un magnifique musée ouvert au centre ville depuis le 2 juillet 2011. La ferme des parents de Courbet est ouverte au public et son atelier est en cours de rénovation.

La proposition qui est faite dans cette motion est l'achat de la Maison Bon Port.

L'idée n'est pas d'en faire un musée. La Commune ne dispose que de deux tableaux. La suggestion est de présenter, sur une surface choisie dans la maison, un historique autour du peintre, les quelques objets dont dispose la Commune, et une riche littérature. Celle-ci pourra s'obtenir facilement auprès d'Ornans qui dispose, avec de grands spécialistes de Courbet, de beaucoup de livres et de documents très fouillés.

C'est pour cela qu'il serait intéressant de faire un lien avec la bibliothèque qui disposerait, à cette occasion, d'un bel espace.

Une animation culturelle donnerait à La Tour-de-Peilz le souffle dont elle a besoin.

Le Musée du Jeu est là pour faire vivre notre belle ville. Il ne faut pas oublier que les responsables politiques, en 1979, se sont lancés dans l'achat du château.

Alors soutenons avec enthousiasme un nouveau projet qui fait rêver et qui concerne toute la population. »

Mme A.-M. Arnaud précise qu'elle souhaite que sa motion soit renvoyée à une commission chargée d'étudier sa prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	VERTS	Alexis Brasseur
<u>Membres</u>	PLR	Rita Schyrr-Borin - José Espinosa
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud - Marianne Keller
	UDC	Adrien Rime
	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler

4.2. Motion de M. Gérald Helbling « Tri-Peilz – valorisation de déchets recyclables »

Le texte de cette motion est le suivant :

« L'EXPERIENCE DEVELOPPEE EN SUISSE DEMONTE QUE DES SUPPORTS OU DES FOSSES ENTERREES, PLACEES A PROXIMITE DES USAGERS, PERMETTENT D'AMELIORER SENSIBLEMENT LE TRI ET LA VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES, TOUT EN PERMETTANT DE MAINTENIR UN SERVICE PROCHE DES CITOYENS-NES.

Afin de répondre aux besoins de la population, un constat des forces et des faiblesses des infrastructures en place permettrait d'envisager de faire autrement et mieux, puisqu'elles ne répondent toujours pas aux derniers objectifs cantonaux souhaités afin d'obtenir un taux de recyclage de 60% sur l'ensemble des volumes de déchets incinérables et recyclables récoltés sur le domaine public.

Cela n'exclura pas en dernier recours de recourir ultérieurement à une taxe, mais permettrait au préalable de motiver les usagers à trier de manière plus responsable leurs déchets, voire de les faire changer d'habitudes en la matière. Notons que le concept urbain de Tri-Peilz pour la gestion des déchets aurait comme priorité de permettre à chacun-ne de se débarrasser plus facilement, à proximité de chez lui, de l'essentiel de ses déchets recyclables sans perte de temps et sans avoir recours à un véhicule.

Nous avons certes déjà un lieu de collecte provisoire à la Faraz, hélas souvent sollicité par des entreprises (étrangères ou régionales ?), situation de non-sens puisque l'argent public mis à disposition n'étant pas illimité, il est temps de mettre en place de manière plus stricte des prestations de type pollueurs-payeurs à cet effet.

UN CONCEPT URBAIN POUR LA GESTION DES DECHETS

En Suisse, presque toutes les villes de plus de 10'000 habitants font aujourd'hui plus ou moins d'efforts afin d'améliorer le tri des déchets recyclables, voire de faciliter une évacuation simple par le plus grand nombre de ses habitants par des infrastructures en rapport installées à proximité de leurs domiciles.

Dans ce contexte, n'y aurait-il pas lieu de repenser toute la gestion des déchets dans le sens de la proximité des lieux de collecte par l'instauration de Tri-Peilz ? Infrastructures adaptées dans la réalisation d'un système différencié de collecte comportant au minimum 3-4 conteneurs tels Papier, Alu-Métal, PET, Habits, le tout constitué par un équipement uniforme de points de collecte hors sol ou enterrés qui s'inspireraient principalement de l'expérience lausannoise, veveysanne ou montreuusienne, correspondant aux besoins actuels de nos concitoyens.

CONSTAT

Sur le domaine public et privé communal, il se trouve actuellement 9 lieux de récoltes qui hélas ne sont pas uniformes, tels bennes ou Molok : à verre, à déchets verts, à papier, pour les habits, pour le PET, disposés fréquemment de manière individuelle et pour certains usagers trop souvent planifiés au lance-pierre.

Un concept de Tri-Peilz n'exclut pas de ramassages porte à porte plus ciblés, tels incinérables, déchets verts, papier et cartons. Il faut se souvenir que ce genre de transport génère nombre de nuisances et de pollutions en rapport. On admettra que cette situation n'est pas compatible avec une volonté municipale affichée de réduire le trafic motorisé en ville d'environ 20% !

Bien qu'annuellement un document officiel informe la population, il est à déplorer qu'aucun message en plusieurs langues, plus incitatif et plus clair, ne précise l'obligation légale de reprise gratuite à laquelle sont tenus les vendeurs de nombreux produits électroniques et électriques, même sans nouvel achat et même si l'article ne venait pas de chez eux, action justifiée en vertu d'une taxe anticipée de recyclage (TAR), taxe acquittée dès l'achat, incluse dans le prix de vente de l'ensemble de ces produits. Il est curieux de devoir constater que certaines entreprises (régionales ?) de la place se dessaisissent de ce genre d'appareils ainsi récupérés dans leurs locaux dans le contexte du lieu de collecte de la Faraz et que la collectivité finance doublement ce genre de traitement et de transport.

UNE AVANCEE POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Sans entrer dans des détails techniques, le bilan écologique de l'implantation de Tri-Peilz à proximité des habitants est particulièrement favorable, et pas seulement parce qu'il permet d'obtenir une diminution des déplacements motorisés pour l'évacuation des déchets, mais également dans celui d'un contexte éducatif de l'ensemble des consommateurs-trices.

UN GAIN SOCIAL ET ECONOMIQUE ?

Le gain social a son importance dans le choix de multiplier les Tri-Peilz en ville pour tous ceux et toutes celles qui n'ont pas ou plus de voiture ainsi que pour les personnes à mobilité réduite. Il est notoire que l'effet de proximité leur permettrait de participer pleinement à l'effort collectif pour l'environnement et de ne pas être les perdants si d'aventure une taxe au sac à frs 2.- se devait d'être prochainement introduite sur le territoire des 10 communes de la Riviera.

CONCLUSION :

Le concept de collecte des déchets dans les quartiers serait un progrès important dans le tri et la revalorisation de ceux-ci, à la fois efficace et économique. L'utilisation prioritaire des Tri-Peilz favoriserait une meilleure utilisation de nos ressources de par un recyclage sélectif. Il s'inscrit dans une politique de développement durable (fiches techniques de l'Agenda 21) et contribuerait de façon sensible à améliorer la qualité de notre environnement.

Souhaitant voir améliorer les infrastructures en place lors de la construction du parking, le motionnaire prie la Municipalité également de faire évaluer la réalisation d'un concept Tri-Peilz standardisé et applicable sur l'ensemble du territoire communal et, pourquoi pas, envisager de concert avec un urbaniste un concept plus esthétique en rapport lors des aménagements rendus nécessaires dans le secteur de la rue des Remparts, de la Place des Anciens-Fossés et du réaménagement des abords de la Place des Terreaux.

Il formule la demande que la présente motion soit prise en considération et renvoyée à une commission pour étude et rapport dans les meilleurs délais. »

M. G. Helbling admet que le contenu de sa motion peut paraître quelque peu compliqué. Ce texte soulève la problématique de la gestion des déchets urbains et souhaite l'instauration, dans le centre-ville et dans les quartiers périphériques, de nouvelles infrastructures adaptées et la réalisation d'un système uniforme de récolte des déchets différenciée. Il relève les bonnes disponibilités de la Municipalité en la matière dans le cadre du réaménagement du périmètre Nord de la gare, avec l'installation il y a peu de trois Molok offrant un tri sélectif pour la zone de la Condémine. Mais il y a lieu aujourd'hui de généraliser cette manière de faire dans les quartiers.

Il a pris connaissance avec intérêt du fait que le texte de sa motion avait déjà franchi les rives de l'Oyonne comme sujet de réflexion. Dans le contexte de l'introduction d'un tri sélectif qui irait de pair avec la mise en place d'un concept de taxe au sac, sujet bénéficiant d'excellentes dispositions de la part des dix municipalités du district, il espère que l'esprit de collégialité qui règne au sein de GEDERIVIERA préfigure une opportunité de réflexion lors de prochaines entrevues communes traitant de la récolte et de la gestion des déchets urbains, voire de sujets institutionnels, permettant de résoudre prochainement nombre de problèmes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	PLR	Cédric Urech
<u>Membres</u>	PLR	Alain Grangier
	SOCIALISTE	Michel Bloch – Sylvie Conod
	UDC	Richard Voellmy
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	VERTS	Gérald Helbling

5. Préavis

5.1. Préavis municipal N° 5/2012 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

M. O. Martin s'étonne du montant de fr. 15'764.–, qui lui paraît très élevé, pour le remplacement des ampoules de la signalisation lumineuse au carrefour de la Karma. Peut-on avoir quelques explications ?

Mme N. Rimella, municipale, rappelle que la Municipalité avait déposé il y a quelques années un préavis pour changer ces feux, préavis refusé par le Conseil. Aujourd'hui, le matériel arrive en bout de course et il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange. C'est donc tout le système qui a dû être changé, et pas seulement les ampoules, d'où l'importance de ce montant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Ce préavis est renvoyé à la Commission de gestion.

5.2. Préavis municipal N° 6/2012 - Gestion et comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

5.3. Préavis municipal N° 7/2012 – Gestion et comptes 2011 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2012 – Participation financière de la CIEHL aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski

Rapporteur : M. Roland Chervet

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 4/2012 du 15 février 2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

7. Communications municipales

- 7.1. Communication N° 6/2012 – Engagement d'une coordinatrice dans le domaine culturel et associatif
- 7.2. Communication N° 7/2012 – Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un cheminement piétonnier en rives du lac
- 7.3. Communication N° 8/2012 – Démolition des immeubles locatifs de la rue du Collège 12 et 14 ainsi que de l'avenue de Traménaz 10
- 7.4. Communication N° 9/2012 – Jardins familiaux à la Faraz

- Rapport d'activités 2011 de la CORAT
- Rapport d'activité 2011 et comptes de la Commission prévention Riviera
- Régionalisation du SDIS – Intégration à l'ASR

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

8. Propositions individuelles et divers

M. K. Egli remarque que l'on a ce soir procédé à l'assermentation d'un nouveau conseiller, sans savoir qu'un autre avait donné sa démission ! Il aurait été sage d'annoncer que M. K. Sager avait démissionné.

M. le Président indique qu'il s'agit d'un oubli de sa part. Il tient à présenter ses excuses, particulièrement à l'intéressé, et donne lecture de cette lettre de démission avec effet immédiat de M. K. Sager.

M. N. Masserey aimerait obtenir quelques informations sur l'avancement de différents projets, à savoir :

1. Où en est le projet Nestlé à Entre-deux-Villes ?
2. Quelle est la marge de manœuvre de la commune par rapport à Swisscom pour l'installation de la fibre optique sur notre territoire ? Serait-il possible de profiter des travaux actuellement en cours pour installer cette technologie du futur ? Cela nous éviterait par la suite de devoir ouvrir à nouveau des routes qui auraient déjà été refaites.
3. Qu'en est-il du projet de construction sur la parcelle du garage Chappuis ?
4. Le Conseil a adopté récemment un crédit pour la réfection d'un trottoir à l'avenue Traménaz. Rien n'a été entrepris à ce jour. Où en est ce dossier ?

Mme N. Rimella indique, pour ce qui est du projet Nestlé, qu'il n'y a aujourd'hui plus qu'un seul recourant. La balle est donc maintenant dans le camp de la justice. Concernant la fibre optique, elle avoue son ignorance sur le sujet. Elle se renseignera et tiendra le Conseil informé. Pour les travaux à l'avenue Traménaz, la Municipalité vient de valider les entreprises soumissionnaires. Une commande de matériel a été faite et des pièces sont en cours de fabrication. Enfin, il y a bien un projet de construction sur la parcelle à côté du garage Chappuis. Ce dossier a été soumis à la commission d'urbanisme. Des suggestions de modifications ont été faites au bureau d'architectes. Le dossier n'a donc pas encore été mis à l'enquête.

M. J.-Y. Schmidhauser se trouve à chaque fois de plus en plus dépité face à l'épaisseur de l'enveloppe qui est transmise aux conseillers. C'est la deuxième séance de suite que l'on règle en une demi-heure. On aurait manifestement pu ne faire qu'une seule séance. Cela donne de plus l'impression qu'il n'y a pas de projets qui avancent et il espère que les prochaines enveloppes seront un peu plus fournies.

Il revient ensuite sur le postulat qu'il avait déposé, intitulé « Bâtiments communaux : ça va chauffer ! ». La commission s'est réunie. Lors de la séance, un rapport lui a été présenté, mais qui ne pouvait pas lui être remis tout de suite parce qu'il fallait attendre quelques jours pour obtenir un rapport définitif d'un consultant à l'EPFL. Quatre mois se sont écoulés et la commission n'a toujours pas reçu ce fameux rapport. Elle n'a donc pas pu poursuivre ses travaux. Le délai de deux ans pour répondre à ce postulat est largement dépassé. Il demande donc que la commission puisse enfin terminer ses travaux.

La communication municipale 9/2012 nous apprend que la Municipalité a finalement décidé de refuser un permis concernant l'installation de jardins familiaux à la Faraz, sur des parcelles d'utilité publique, au motif qu'il s'agirait de projets privés, et donc incompatibles avec l'affectation du sol. Lorsqu'il s'est agi d'installer la Migros, qui est une entreprise commerciale privée, sur des surfaces d'utilité publique, la Municipalité a fait preuve de beaucoup moins de légalisme. Il ne conteste pas l'installation de la Migros, mais s'étonne du fait qu'il y ait visiblement deux poids deux mesures dans les analyses juridiques, ce qu'il regrette. Il rappelle qu'à Genève, il existe des jardins familiaux organisés sur des parcelles d'utilité publique accessibles au public. Ce ne sont pas des parcelles privatisées, mais il y a des gens qui les cultivent. Ce sont des constructions provisoires qui, lorsqu'il y a des projets définitifs, peuvent être modifiées sans difficultés.

Enfin, la Municipalité indique, dans sa communication 8/2012, que la démolition des bâtiments rue du Collège 12-14 et Traménaz 10 n'a pas fait l'objet d'oppositions. Il semble toutefois que le département de l'Intérieur ait demandé des compléments d'information sur l'état de ces bâtiments et surtout sur les projets de construction. Il aimerait lui aussi savoir quels sont les projets envisagés à cet endroit.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

M. le Président indique qu'il a lui aussi émis l'idée de regrouper les deux séances du Conseil vu la maigreur du précédent ordre du jour. Il rappelle toutefois que c'est justement le groupe socialiste qui s'était opposé à l'époque à la suppression de séances du Conseil, arguant du fait que les conseillers ont la possibilité, si l'ordre du jour est léger, de déposer éventuellement des postulats, des motions, ou de poser des questions.

Mme G. Pasche constate que le rapport d'activités de la CORAT, transmis aux conseillers en même temps que les documents relatifs à la séance de ce soir, est centré principalement sur le projet d'agglomération. On y apprend que l'ensemble des membres de la CORAT ont jugé le rapport final fort décevant, mais on ne sait rien de ce qu'ils ont fait suite à cette déception. On aurait pu imaginer qu'ils se manifestent et fassent usage de leur droit de proposition. On parle aussi beaucoup du fait que les délais étaient très courts pour se prononcer. Or, on ne voit pas très bien, entre juin 2011 et la fin de l'année, moment où M. Ph. Leuba est intervenu pour remettre le dossier sur les rails et pour éviter de rater le train, ce qui a été fait par la CORAT pour faire avancer les choses. Elle aimerait donc savoir ce qu'il en est aujourd'hui de cette déception et quels sont les éléments du rapport final qui intéressent plus particulièrement La Tour-de-Peilz.

Mme N. Rimella rappelle que la CORAT, c'est l'organe technique des dix communes de la Riviera qui traite de différents objets, entre autres du projet d'agglomération. Nous ne sommes donc pas les mandataires. Nous sommes un parmi d'autres partenaires dans ce dossier. Il est vrai que la Riviera a été fort déçue du premier rapport présenté par le mandataire, parce que nous avions l'impression qu'il n'y avait pas une avancée extraordinaire entre la pré-étude, qui nous avait satisfaits, et l'étude proprement dite. Les mandataires ont certes tenu compte de nos questions, de nos interrogations et ils ont continué à travailler depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre, date à laquelle le président du groupe de travail, M. J.-Cl. Mermoud, est malheureusement décédé. Il y a eu un peu de flottement à ce moment-là, jusqu'à ce que M. Ph. Leuba reprenne le département ad intérim, qu'il se mette au courant et que le travail puisse reprendre. Les dix communes de la Riviera étaient unanimes à penser que les délais étaient trop courts, que le rapport n'était pas complet et auraient souhaité repousser le délai de remise du dossier à la Confédération. Malheureusement, cela n'a pas été possible puisqu'on nous a imposé le 31 décembre comme date ultime pour le dépôt du rapport. Les communes ont finalement convenu qu'elles étaient d'accord, sans être toutefois extrêmement satisfaites du dossier que l'on remettait à la Confédération.

Nous avons été très sages dans les mesures préconisées pour La Tour-de-Peilz, parce que ces mesures nous devons pouvoir les financer. Il n'est en effet pas certain que, si la Confédération accepte notre dossier, elle accepte de financer tous les projets. Mais ces mesures devront se faire. Certaines communes risquent donc de rencontrer des difficultés. Il y a les études à mettre en place, pour lesquelles il n'y a pas de financement alors que pour ce qui est de la réalisation, on peut éventuellement bénéficier d'environ 30% de financement par la Confédération. De mémoire, il y a pour La Tour-de-Peilz la route d'Entre-deux-Villes, les rives du lac – mais la Confédération nous a déjà fait savoir que ce projet-là sera sûrement refusé – et il y a aussi les Boulingrins. Tous ces points figurent au plan des investissements.

Le rapport final a été déposé en fin d'année, il y a eu une consultation publique. Une séance du groupe de travail réunissant toutes les communes partenaires, la conseillère d'Etat et les services de l'aménagement du territoire, aura lieu prochainement. Il faut maintenant attendre la décision de la Confédération, mais, au niveau de la CORAT, nous sommes déjà en train de préparer la suite. On a réalisé un tableau des travaux à accomplir, des études à faire, avec les différents délais pour les années à venir. Mais il est vrai que nous ne sommes pas franchement enthousiasmés par les mesures qui figurent dans ce rapport parce qu'il n'y a pas un objet phare qui nous pousse à aller de l'avant et qui réunirait toutes les communes partenaires. Il y a tout de même des choses qui sont positives, l'ambiance de travail est bonne et tous les partenaires ont envie de travailler ensemble afin d'améliorer les transports publics.

M. M. Bloch a été interpellé par des cyclistes au sujet du mobilier urbain installé récemment au sud de la gare CFF. L'abri à vélos est jugé esthétiquement très réussi, mais il ne sécurise pas du tout les vélos. Il s'agit simplement d'arceaux, ce qui fait que les voleurs peuvent très bien prendre les vélos, en laissant

simplement la roue avant cadenassée à l'arceau. Ceci est très regrettable, d'autant plus que ce type d'équipement coûte très cher. Il est intervenu auprès du chef de service pour lui suggérer de revoir le mobilier qui pourrait être installé au nord, parce que lorsqu'on investit plusieurs dizaines de milliers de francs pour un équipement, autant choisir quelque chose d'adéquat et d'efficace.

Dimanche 6 mai, la route du lac sera exceptionnellement fermée à toute circulation motorisée entre Vevey et Cully de 10h00 et 16h00. Elle sera réservée à tous ceux qui souhaitent utiliser des moyens de mobilité douce (piétons, trottinettes, vélos). Il y aura de nombreuses animations sur le parcours.

M. R. Chervet remarque que, dans le cadre des discussions qu'il y a eu au sujet de l'Auditorium Stravinski, on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de projets dans la région. Mais, jusqu'à maintenant, ce sont toujours les autres communes qui ont bénéficié de la manne de la CIEHL. Pourquoi donc ne pas utiliser une fois l'argent que l'on verse à la CIEHL (fr. 5.–/habitant) pour notre commune (par ex. Musée du jeu) et pas toujours pour Montreux et Vevey ?

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20 h 55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind